



CTMEN du 20 juin 2017

Déclaration liminaire de la FSU

Comme vous nous l'avez dit : « La confiance ne se décrète pas, elle se construit ». Et pour que l'École de la République à laquelle nous sommes tous attachés soit celle de la réussite de tous, il convient que cette confiance puisse s'installer entre tous les acteurs. Or, nous partons du mauvais pied.

Vous nous dites que les dispositifs plus de maîtres et dédoublement CP vont pouvoir cohabiter. Vous le réaffirmez lors de la négociation préalable que nous vous avons demandée niant ainsi les remontées de terrain. Du fait de cet échec de la négociation, les départements s'engagent dans la grève pour dénoncer l'arrêt du dispositif plus de maîtres dans un nombre conséquent de départements, au détriment d'élèves de CP et de CE1 de REP+, au détriment d'un travail collectif des enseignants depuis plus de 3 ans, au détriment de premiers effets notables mais que, pourtant féru d'évaluation, vous n'avez pas pris le temps d'évaluer. Et quand cela ne se fait pas aux dépens des plus de maîtres c'est au détriment des indispensables ajustements de rentrée que cela se fera : ouvertures de classes, postes de remplacements. Il y a bien là rupture de confiance quand vos premiers jours dans ce ministère se soldent par des actions dans les départements.

De même, si continuité éducative ne rime pas avec immobilisme comme vous nous l'avez dit, rime-t-elle avec retour vers le passé ? Car que ce soit les devoirs faits, le redoublement ou les stages de remise à niveau, il s'agit là de vieilles méthodes qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité et qui renvoient pour certaines à la périphérie de la classe.

Concernant, le sujet d'aujourd'hui, les rythmes scolaires, le projet de décret ouvre la possibilité des 4 jours pour répondre aux organisations insatisfaisantes ou inadaptées. Il maintient les dispositions de fonctionnement sur 4,5 demi-journées. C'est un début de réponse. C'est la raison pour laquelle il a recueilli un vote favorable de notre part lors du CSE.

Nous avons consulté les enseignants. En quelques jours, ce sont près de 30 000 enseignants, soit 10 % de la profession, qui ont évalué qualitativement la réforme des rythmes, et ont analysé les impacts de cette réforme sur les conditions d'apprentissages, le climat scolaire, les conditions de travail des enseignants...

Si ce décret permet des assouplissements attendus, les enseignants pointent des mesures urgentes pour améliorer la réussite des élèves. La priorité au primaire doit s'accompagner d'un investissement à la hauteur de celui des pays d'égalité économique qui réussissent à combattre les inégalités, permettant de répondre aux besoins : abaisser partout les effectifs, offrir une formation continue de qualité, envisager un meilleur accompagnement et soutien aux enseignants pour réussir le défi de l'inclusion. Les enseignants demandent aussi la reconnaissance de leur temps de travail : c'est la condition de l'engagement et de la dignité des professeurs à laquelle vous faites référence.

Les enseignants sont pleinement investis dans leurs missions, mais ils ont le sentiment de porter le système à bout de bras : il y a urgence à leur donner les moyens de bien faire leur métier et à leur faire confiance, justement.

Dans le cadre des discussions sur les nouvelles carrières et les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants, des engagements ont été pris par le précédent gouvernement et validés par une majorité d'organisations syndicales représentant les personnels. Pour ces raisons, ces engagements doivent être tenus. La FSU demande l'ouverture urgente de discussions sur le guide et la notice de l'évaluation professionnelle des personnels. Il est urgent que notre administration informe les personnels des

conditions dans lesquelles se dérouleront les rendez-vous de carrière qu'ils auront l'année prochaine. Ces nouvelles modalités d'évaluation auront pour conséquence de modifier le rôle et les attendus des évaluateurs (inspecteur comme chef d'établissement). Il s'agit pour les évaluateurs comme pour les évalués d'un changement de culture professionnelle. Une formation des évaluateurs, pilotée par la centrale, est nécessaire. Enfin, pour que l'accompagnement des personnels puisse avoir un sens et soit effectif, la création d'emplois d'inspection est impérative. La FSU souhaite que les inspecteurs ne soient pas détournés une fois de plus du cœur de leurs missions, l'accompagnement des professeurs et des équipes, au profit de questions d'organisation. Concernant les débouchés de carrière, la FSU demande l'ouverture de discussion sur la mise en œuvre des engagements issus de PPCR : accès à la hors-classe (circulaire définissant le barème de promotion prenant en compte les critères arrêtés), accès à la classe exceptionnelle (circulaire définissant le barème national dont le principe a été acté).

La FSU demande que le décret indiciaire des professeurs de chaires supérieures soit publié dans les plus brefs délais. Sa non publication conduirait à un décrochage de la carrière de ces personnels par rapport à celle des professeurs agrégés et aurait de très graves conséquences pour l'avenir de ce corps en particulier et des enseignements en CPGE en général. Un tel signe ne pourrait être traduit par nos collègues que comme celui d'une volonté ministérielle de supprimer ce corps. Si tel devait être la volonté du gouvernement, la FSU serait-avec les personnels pour défendre l'existence de ce corps et sa revalorisation à l'instar des autres corps de professeurs.

De même, de nombreux textes indemnitaires ne sont toujours pas parus : indemnité des psychologues de l'Éducation nationale, indemnité en faveur des personnels exerçant en MLDS, revalorisation de l'indemnité des professeurs documentalistes. Pour la FSU, il est indispensable que ces textes soient publiés dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, la FSU exige que le taux de promotion à la hors-classe des CO-Psy qui a été acté lors du GT 14 soit rétabli. Cette année, ce sont 73 collègues qui n'ont pu bénéficier de ce débouché de carrière, une grande part d'entre eux partiront donc à la retraite sans jamais en bénéficier. De même, la FSU dénonce la rupture des engagements pris sur la période transitoire d'attribution de l'indemnité pour les personnels exerçant en Segpa, EREA ULIS... mais ne disposant pas du 2CA-SH. La FSU demande le rétablissement de cette période transitoire à 5 ans au lieu de 4 comme inscrit dans le décret du 10 mai 2017.

Enfin, concernant les mesures PPCR fonction publique qui s'appliquent aux personnels administratifs et techniques doivent pouvoir prendre tout leur sens dans notre ministère en poursuivant une politique positive de repyramidage des filières afin de reconnaître dans les faits la réalité du travail réalisé et des qualifications mises en œuvre par les personnels. Un premier plan triennal de requalification s'achève. Pour la FSU, il est urgent et nécessaire que celui-ci se poursuive dans un nouveau, encore plus ambitieux. Il s'agit de faire justice aux personnels qui assument toutes les fonctions support du système éducatif.

En cette période d'examens, de trop nombreux collègues nous alertent sur les difficultés qu'ils rencontrent pour se voir rémunérer leur participation aux examens, malgré leurs demandes. Si faire passer un examen est une charge normale d'emploi pour les professeurs, cela n'exclut pas que la participation des professeurs soit rémunérée selon les termes du décret du 5 mars 2010 et de l'arrêté du 13 avril 2012 ou en HSE lorsqu'elle dépasse l'obligation réglementaire de service. Il n'est pas admissible qu'une lettre d'une direction du ministère adressée aux recteurs et aux chefs d'établissement contrevienne à la réglementation en vigueur.

La modification de l'arrêté des collèges peut avoir des conséquences sur les cartes de formation des académies. Certains recteurs ont déjà pris l'initiative de réunir leur CALV, d'autres ont inscrit ce point à l'ordre du jour du CTA de juin. La FSU demande qu'une consigne soit donnée à tous les recteurs pour que de telles initiatives soient généralisées.

Le ministère de l'enseignement supérieur envisage une réforme importante des formations supérieures d'Arts Appliqués. La mise en œuvre de ce nouveau diplôme est prévue à la rentrée 2018.

En conséquence, et dans l'urgence, le corps d'inspection exige des équipes de professeurs de lycées

une production d'éléments de référentiels, de convention d'accréditation avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, alors qu'aucun texte réglementaire n'a été publié, ni qu'aucun modèle de référentiel et de convention n'est fourni officiellement. Les informations sur ce projet sont très variables d'un établissement à l'autre.

L'attitude qui consiste à mettre les personnels « sous pression » sur un projet inabouti n'est pas acceptable. C'est à croire que notre administration n'a pas tiré les conséquences des dégâts que la réforme des STI a produit sur les conditions de travail des personnels.

Cette réforme pose de nombreux problèmes, notamment le statut des personnels du second degré qui interviendraient dans ces nouvelles formations, le mode de rémunération de ces personnels, les conditions de transition entre les actuelles formations (notamment les MANA) et ce qui est prévu. Ces questions ne peuvent pas être résolues dans l'urgence.

La FSU demande que les professeurs ne soient pas chargés de missions qui ne leur incombent pas, en particulier celle d'écriture de référentiel ou de contractualisation avec l'enseignement supérieur. Elle demande au ministère que le projet soit reporté au-delà de la rentrée 2018 afin de disposer du temps nécessaire pour la mise en œuvre d'une réforme qui devrait être comprise et acceptée par tous, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas.

La réussite de tous les élèves et, au-delà, l'accès à un premier niveau de qualification pour tous les jeunes est un des objectifs de ce nouveau gouvernement et du ministère d'Education nationale. Dans ce cadre, l'enseignement professionnel public sous statut scolaire doit prendre toute sa place et nécessite d'être revalorisé d'urgence car il est un outil incontournable pour atteindre ses objectifs.

L'offre de formation de filières professionnelles publiques doit être reconsidérée et élargie afin de permettre aux nombreux jeunes, qui choisissent cette orientation, d'être affectés sur leur premier vœux. En cela, l'État doit se réapproprier la carte des formations professionnelle et ne plus laisser les régions décider seules de cette carte. Le choix adéquationniste des régions ne participe en rien des objectifs annoncés et a maintenant prouvé son inefficacité sur l'emploi des jeunes. Les 500 nouvelles formations professionnelles prévues au budget et annoncées par le ministère ne bénéficieront pas ou très peu aux lycéens et lycéennes professionnelles. Les prévisions de rentrée révèlent que seules quelques sections vont augmenter leur capacité d'accueils. En réalité, Rectorats et Régions ont profité de cette mesure, dans deux tiers des académies, pour fermer 1 section de CAP pour 2 ouvertures et 1 bac pro pour 1,5 ouverture.

Faire réussir tous les élèves passe aussi inéluctablement par de véritables mesures de lutte contre le décrochage scolaire. Un regard précis sur les conditions de travail des PLP est indispensable : la réduction d'effectifs dans les classes, le recrutement et la formation des enseignants de lycées professionnels doivent faire partie des priorités du ministère.

Un grand chantier doit s'ouvrir en ce sens car les personnels de lycées professionnels ont un grand besoin d'être de nouveau considérés par l'institution. Pour rappel, aucun poste supplémentaire n'a été affecté à l'enseignement professionnel alors même que le ministère reconnaît leurs difficultés plus prégnantes et plus massives du fait de la multiplicité des dispositifs inhérents à la réforme de la voie pro et du public plus difficile qu'il scolarise.

En ce sens les premières annonces du gouvernement et les premières mesures annoncées, comme celle sur la mise en œuvre du livret scolaire professionnel, celle sur le recrutement des personnels par les équipes de direction en éducation prioritaire, et surtout celle du développement de l'apprentissage dans les lycées publics inquiètent fortement la profession. Ces mesures ne vont pas dans le bon sens et ne participeront aucunement à restaurer leur confiance vis à vis de l'institution.

Au-delà des enseignants, c'est l'ensemble des personnels de l'éducation nationale que le système malmène depuis des années : personnels d'encadrement au bord de l'épuisement professionnel, personnels administratifs sommés de compenser l'insuffisance de création d'emplois après les suppressions de postes des années 2004-2012 malgré l'augmentation des tâches et des procédures, personnels des services social et de santé confrontés à des périmètres d'exercice irréalistes, le non-respect des missions dans infirmières mettant ainsi les personnels infirmiers en difficultés face à

cette double injonction déshabillage de certains lycées au profit des nouveaux secteurs concernés par l'accompagnement social, difficultés à recruter des médecins de l'éducation nationale.

Nous souhaitons également souligner à quel point, sous couvert de modernisation du service public, les procédures informatisées peuvent fragiliser l'accès aux droits des plus démunis. Non, toutes les familles ne sont pas connectées, ne disposent pas d'un accès aisé aux formulaires dématérialisés. Et ce sont bien sûr les plus proches de ces publics fragiles, à savoir les administratifs et les assistants sociaux, déjà en souffrance face à leur charge de travail, qui vont tenter d'être les garants d'un accès aux droits équitables et se mettre au service des plus démunis.

Les inspecteurs soulignent que l'éparpillement des services des enseignants sur une même circonscription complique l'organisation du service des remplaçants ainsi que la mise en œuvre des animations pédagogiques dans le respect des obligations réglementaires de service des professeurs des écoles, et donc complexifie par là-même le travail des IEN-CCPD.

Explication de vote sur le texte à l'ordre du jour

Nous avons constamment porté la nécessité de revoir le décret Peillon, mené dans la précipitation, partant des contraintes des collectivités, oubliant le plus souvent parents et enseignants. Cette réforme n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves. Sur ce point, le comité de suivi des rythmes a relevé une plus grande proportion d'apprentissages fondamentaux au détriment d'activités scientifiques par exemple. Cela suppose donc qu'il ne suffira pas de réorganiser la semaine. Encore faut-il que ce soit accompagné d'une organisation des apprentissages.

Elle donne aussi trop de poids aux collectivités locales au détriment des intérêts de l'Éducation nationale et des enseignants et engendre de très grandes inégalités entre territoires.

Les enseignants la rejettent massivement : ils sont pressurisés par des réunions tardives, des réunions le mercredi après-midi mettant à mal leur disponibilité pour le travail d'équipe ou le temps nécessaire de préparation et de corrections et dégradant leurs conditions de travail.

Ce nouveau décret ouvre la porte aux 4 jours. Il ne les impose pas. C'est une possibilité pour répondre aux organisations insatisfaisantes ou inadaptées. Il maintient les dispositions de fonctionnement sur 4,5 demi-journées. C'est un début de réponse. C'est la raison pour laquelle il recueillera un vote favorable de notre part.

Il doit permettre d'aller plus loin en donnant, la faculté de maintenir des expérimentations existantes et la satisfaction (matinées de 4 heures) voire en introduire de nouvelles comme celle de retrouver ce mercredi ou samedi libéré avec des semaines modulables pour libérer un mercredi ou un samedi sur 2 ou 3 comme cela existait à Poitiers ou Toulouse par exemple, en redonnant l'initiative aux conseils d'école.

C'est aussi l'occasion de vous alerter sur le fait que vous réitérez aujourd'hui les mêmes erreurs que Monsieur Peillon, en demandant dans un contexte électoral, des modifications dans la précipitation, à quelques jours de la sortie des classes, créant l'incertitude dans les écoles et les familles ou en permettant aux maires de se défaire de fonctionnements parce qu'ils les jugent trop coûteux, où qu'ils estiment ne pas avoir les moyens de les mettre en œuvre. Cela ne doit pas occulter comme nous l'avons dit, une réflexion sur le temps de l'enfant et le temps scolaire et la question de la déconnexion du temps des élèves et du temps des enseignants, sans réduire les heures d'enseignement des élèves,

mais en permettant de développer le travail en équipe : axe fort de la transformation de l'école.

Nous continuons d'être attentifs à ce qui est proposé aux enfants après l'école. Offrir des activités de qualité gratuites et encadrées par des professionnels de l'animation avec des contrats stables reste une exigence pour le SNUipp-FSU. Là encore, dans trop d'endroits, les élèves se sont vus proposer de la garderie ou des activités payantes et donc discriminantes pour les familles aux faibles revenus.

Sur tous ces points, notre société doit faire des progrès. Nous pensons que tous les enfants et notamment ceux des milieux populaires doivent se voir offrir des activités permettant leur développement culturel et social et ce quel que soit le rythme de la semaine retenu. Les associations complémentaires de l'école et d'éducation populaire ont un rôle fondamental à jouer. Les communes dans le besoin doivent être financièrement accompagnées pour développer leur expertise éducative.

Si ce décret permet des assouplissements, ce n'est pas là l'essentiel pour l'école. D'autres leviers dont nous avons parlé dans notre déclaration liminaire restent à activer et ceux-ci réclament un investissement fort pour l'école primaire, sans compter l'exigence de politiques publiques sociales, de l'emploi, du logement, de la santé, fortes.